

Collectif 1815

Collectif de soutien aux victimes EHS/MCS menacées sur leur lieu de vie.

À 64 ans, Danièle BOVIN, victime d'EHS est convoquée au Tribunal correctionnel de LORIENT le 21 septembre 2023 à 13h30. Marie-José CARLAC, maire de LANVENEKEN, a porté plainte pour infraction au PLU. Vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=04ocVdvlRyg>

Publié le 16 Septembre 2023



La maire de Lanvenegen (56), comme Stéphanie Bouchard, maire de Sail-sous-Couzan et David Buisson maire de St-Georges-en-Couzan dans la Loire (42) disent non à la prise en considération des personnes électro-hypersensibles, pire, ils les condamnent. Mais pourquoi ces maires, (parmi d'autres), n'assurent-ils pas comme la loi l'exige la sécurité de ses citoyens victimes d'électro-hypersensibilité ?

Une piste, (parmi d'autres), est à suivre et à creuser du côté des syndicats d'énergie départementaux. Dans le Morbihan, le SDEM56, dans la Loire, le SIEL42. Ces syndicats dont les chiffres d'affaire plafonnent au

sommet du classement des entreprises les plus performantes sur nos territoires, approchant ainsi les **100 millions d'euros**.

Leurs missions, (parmi d'autres) : le déploiement à l'échelle de nos départements des objets connectés et leur mise en réseau. En cohérence avec l'Agenda 2030 et le Green New Deal, ou encore avec le plan REPowerEU... Dans la Loire, le ROC42 propose aux collectivités un catalogue d'objets connectés au nom de la protection de l'environnement et de la transition écologique...
(<https://www.te42.fr/documentation/documents-utiles/amenagement-numerique-documents-utiles/roc42/>)

Ces syndicats, mastodontes financiers en situation de quasi-monopole, sont entre les mains de nos élus de proximité, c'est-à-dire, des maires, des EPCI et des Conseils départementaux. Ceux-là détiennent, de par les compétences qui leur ont été attribuées depuis les lois de décentralisation, les clefs pour la prise en considération des personnes électro-hypersensibles; ils sont décisionnaires.

Si certains élus se comportent avec les EHS comme aux pires moments de notre Histoire, d'autres respectent les valeurs de la République et la morale. Ainsi, dans la Loire, Alain LIMOUSIN, maire de Luriecq a fait paraître en 2013 et 2015, deux arrêtés municipaux bloquant l'accès de tous les chemins menant à un vallon faiblement exposé aux radiofréquences pour faciliter le rassemblement de victimes d'électro-hypersensibilité. Mais au fait, pourquoi ne pas faire de ces arrêtés une règle ?

Nous devons admettre le pouvoir et la responsabilité de nos élus de proximité dans la gestion de cette crise et dans le déploiement subventionné par eux des objets connectés notamment, puisqu'ils appliquent avec zèle les orientations de la Commission européenne sans qu'aucun décret n'ait été promulgué dans la loi française. **Nos élus de proximité, sans réel débat public, distribuent des dizaines de millions d'euros à leurs partenaires dans un seul objectif : la digitalisation de nos quotidiens.**

Dans ces conditions, considérant ces budgets ne serait-ce qu'à l'échelle des départements, les EHS, « *Canaris de la modernité** », de par leurs conditions de vie et leurs témoignages représentent une menace certaine à cette quatrième révolution industrielle en marche. C'est ainsi que les membres historiques les plus impliqués pour la reconnaissance de l'EHS se sont vus, et continuent d'être, envoyés au bûcher, condamnés à brûler à petit feu.

Danièle BOVIN, présidente de l'association « Les citoyens éclairés », fait partie de ceux-là, et la plainte déposée par madame CARLAC contre elle n'a rien à envier au veto de madame BOUCHARD et de monsieur BUISSON, tous deux fermement opposés à la suspension du projet d'implantation d'une antenne relai menaçant l'espace où s'étaient réfugiées des EHS. Cela alors que la Préfecture de la Loire et Bouygues Télécom étaient prêts à abandonner ce projet. Ce qui a eu pour conséquence une aggravation de l'état de santé des personnes EHS désormais en errance. **Il ne s'agit pas de simples entorses aux droits ; ces maires condamnent de fait des personnes vulnérables à une mort lente... C'est ainsi que nous comptons nos morts dans l'indifférence la plus totale.**

Lorsque Danièle BOVIN se réfère, dans la vidéo, à la loi DALO ou au STECAL, elle fait des propositions concrètes à ses interlocuteurs, elle ouvre une possibilité de dialogue cohérente avec nos institutions, et recherche des solutions efficaces. Mais ces propositions que nous faisons depuis plus de dix ans se heurtent chaque fois au même mur d'indifférence de la part de nos élus de proximité, qui répètent-les détiennent les clefs pour la prise en considération de l'EHS de par les compétences de leurs services départementaux et communaux. Pourquoi une telle inertie de leur part ?!

Victimes des ondes, nous devons cependant rester optimistes, et selon nos capacités agir et continuer de chercher des solutions pour le respect de nos droits tant pour nos cas personnels que pour l'ensemble de la population.

Forts d'un réseau de personnes convaincues, malgré les différences de points de vue, il faut impérativement pointer les responsabilités de nos élus, les réveiller, à l'échelle locale, départementale et régionale ; et reprendre un dialogue avec eux fondé par le droit et notre Constitution - et non pas par les textes - en

poussant à la création au sein des conseils départementaux de Comités EHS, puisque le traitement des violences qui nous sont infligées est à la croisée de plusieurs de leurs services, et que nous avons à faire à des personnels totalement incompétents sur le sujet. Pour rappel, n'est-ce pas là en partie une des recommandations du rapport de l'ANSES ?!

EHS et non-EHS, anti-linky, anti-5G, « électro-conscients », résistants, le problème est à notre portée, il est devant notre porte. Mettons le nez dans les affaires locales, épiluchons les budgets, détricotons les fils, convainquons nos élus, ou confrontons-les au Droit ! Et puisqu'ils nous accusent et nous rendent coupables de leur incompétence, voire de leur ignorance, ou pire de leur propre corruption, osons espérer que la Justice défende notre Constitution, et par là, restaure les personnes électro-hypersensibles dans leur Droit.

Rendez-vous à Lorient, en soutien à Danièle, le 21 septembre prochain.

En lien le reportage d'Armel Joubert des Ouches, "Elle vit dans son mobilhome à cause des ondes" :

<https://citizen-light.fr/contrainte-de-vivre-dans-une-caravane-a-cause-des-ondes/>

----- Forwarded message -----

De : **les citoyens éclairés** <lescitoyenseclaires@riseup.net>

Date: jeu. 14 sept. 2023 à 17:30

Subject: tribunal correctionnel Lorient Danièle Bovin 21 septembre

To: ...

Bonjour,

Je suis convoquée au Tribunal correctionnel de Lorient JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 13h30, poursuivie par la maire de Lanvégen pour infraction au PLU.

Je suis défendue par Maître Jérôme Bouquet Elkaïm, avocat à Rennes et Brest.

Merci d'être présent, des ehs et adhérents de l'association des citoyens éclairés seront là également en soutien.

Bien cordialement,

La présidente,

Danièle Bovin